

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 19 09 2016

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, BOUVILLE Marie-Christine, DELMAS Nicole,
SCHOTTE Claire et CAPGRAS Marie-José.
Mr MONFRAIX Alain, SORROCHE Alain, Adjoints.
Mrs CROS Gilbert, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc et PERES Albert.

Absents excusés: M. MILLET Valentin donne procuration à Mme AUSTRUY Camille.
M. BOUBILA Yannick donne procuration à M. SORROCHE Rafaël.

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 28/06/2016,*
- *Approbation du PLU,*
- *Tarifification et convention contrôle des poteaux incendie,*
- *Convention de partenariat avec Cerqual,*
- *Avenant à la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme,*
- *Sicoval « service entretien véhicules »,*
- *Reprise des concessions en état d'abandon.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

I – Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après son arrêt par délibération du conseil municipal le 23 novembre 2015, après les avis donnés en réponse aux demandes et observations des personnes publiques associées vues point par point lors du conseil municipal de juin 2016, s'est tenue l'enquête publique du PLU qui s'est déroulée du 10 juin 2016 au 12 juillet 2016.

Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences en mairie afin de recevoir les observations du public, soit les:

- 10 juin 2016, de 14h à 17h (5 entretiens)
- 29 juin 2016, de 09h à 12h (4 entretiens)
- 12 juillet 2016, de 14h à 17h (7 entretiens)

Par ailleurs, 3 courriers lui ont été directement adressés au cours de l'enquête :

- un courrier du Sicoval, en date du 22/06/2016, demandant une rectification mineure sur le document graphique au sujet de l'extension de la zone d'activité de la Balme.
- un courrier en date du 8 juillet 2016, adressé par Monsieur Koncewicz, qui a été aussitôt annexé au registre d'enquête par les services de la Mairie,
- un courrier de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 11 juillet 2016, parvenu le 12 juillet à 14 heures.
- un extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2016.

Le commissaire enquêteur a particulièrement apprécié comme mentionné dans son rapport que la commune ait versé au dossier d'enquête publique ses réponses aux avis des PPA.

Dans les demandes et observations arrivées lors de l'enquête, la plus importante est celle de l'architecte des bâtiments de France qui n'avait pas répondu lors de la consultation des PPA. Sa demande principale porte sur la création d'un sous-secteur UBp avec des règles de constructibilité particulières.

Le commissaire enquêteur a émis un AVIS FAVORABLE sans observations ni réserves sur notre PLU considérant nos réponses et nos propositions comme satisfaisantes.
Après avoir examiné en détail les dernières modifications à apporter concrètement sur les divers documents du PLU,

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents valident l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et instaurent le droit de préhension urbain.

La délibération est votée par 14 voix Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

II – Prestation de contrôle des poteaux incendie.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDISS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) n'effectue plus les contrôles des poteaux incendie. Afin de suppléer cela, le service Eau potable du Sicoval propose d'effectuer pour le compte des communes qui le souhaitent les prestations de débit/pression des poteaux incendie.

Pour cela il convient de signer une convention d'une durée de 4 ans renouvelable 3 fois qui porte sur :

- Un contrôle tous les deux ans.
- Coût d'intervention lors d'une campagne de mesure 40.23 € HT par poteau incendie.
- Coût d'intervention pour une demande ponctuelle 66.68 € HT par poteau incendie.
- Coût d'intervention si une pesée ne peut être effectuée pour raison diverses, lors d'une campagne de mesure 20.12 € HT et pour une demande ponctuelle 33.34 € HT.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents décident :

- De confier la prestation de contrôle des poteaux incendie au Sicoval.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

La délibération est votée à l'unanimité.

III – Convention de partenariat CERQUAL

Dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat), le Sicoval et l'Association CERQUAL ont signé une convention de partenariat visant à proposer un habitat plus confortable et respectueux de l'environnement en s'appuyant sur la certification Habitat et Environnement.

Pour offrir aux habitants de son territoire des logements de qualité, le Conseil de Communauté du Sicoval a adopté le 6/06/2016 une nouvelle convention de partenariat pour s'engager dans la démarche de certification NF Habitat et NF Habitat HQE.

Madame le Maire propose, afin d'apporter des prestations plus qualitatives aux constructions des logements des groupes d'habitations des communes, d'approuver la convention de partenariat avec CERQUAL.

La délibération est votée à l'unanimité.

IV – Avenant à la convention de mise à disposition de services (Instruction des autorisations et actes d'urbanisme)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un fort développement de son activité, le service droit des sols du Sicoval avait suspendu temporairement depuis le 13/05/2015 une partie de ses missions, et ce jusqu'à la fin de l'année 2015.

Depuis le 1er Janvier 2016 le Sicoval ayant repris l'instruction des missions à l'exception de celles des certificats d'urbanisme de simple information (CUa), il convient de signer un avenant à la convention.

Le CUa reste à la charge des communes.

La délibération est votée à l'unanimité.

V – Sicoval : Service entretien véhicules.

Dans un souci de rationalisation des services et donc d'économie, le Sicoval souhaite ouvrir le service d'entretien et réparation des véhicules aux communes membres. A ce jour 4 communes « test » ont adhéré. Il est proposé d'intégrer 2 communes supplémentaires à ce dispositif.

Madame Garrigues propose d'y intégrer Belberaud.

Nous avons testé ce service lors d'une panne sur le tracteur et avons été très satisfaits de la prestation rendue.

Après discussion, il est décidé, de faire appel si besoin, au service d'entretien et de réparation du Sicoval et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention nécessaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – Reprise des concessions en état d'abandon du Cimetière Communal.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au constat d'abandon ou de défaut d'entretien de certaines concessions dans l'ancien cimetière de Belberaud, défaut entraînant un danger pour les personnes s'y rendant et pour les tombes voisines, il convient de déclencher la procédure de reprise de ces concessions.

Une procédure spécifique doit être mise en place (relevé des tombes concernées et constatation de l'état d'abandon par procès-verbal, avis à notifier aux descendants éventuels, affichages...) avec des délais à observer.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents décident :

- De déclencher la reprise des concessions en état d'abandon.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

I – Madame le Maire informe qu'une demande d'évaluation en vue de la réalisation d'un chemin piétonnier entre le lotissement « Couloumié » et la zone commerciale de la « Balme » sur la parcelle B n°10 été faite auprès des services des Domaines.

La valeur vénale de cession a été estimée à 1 500.00 € HT pour une superficie de 340m².

Madame Le maire va prendre contact avec la propriétaire pour l'acquisition.

Au niveau des écoles, durant le mois d'août, les jeux de la cour ont été restaurés (ponçages, peintures et lasure). Les observations de l'organisme de contrôle ont été prises en compte.

Dans le cadre de la sécurité des écoles et des alertes attentas, une réunion regroupant la Mairie et la gendarmerie de Saint Orens a eu lieu 2 jours avant la rentrée scolaire, afin d'évaluer les dangers possibles et surtout afin de voir s'il convenait de garder les trois entrées sur l'école (1 pour l'élémentaire, 1 pour la maternelle et 1 pour l'ALAE).

Au vue de la configuration de l'école le petit Prince et de son implantation, les gendarmes ont estimés que les trois entrées pouvaient être conservées. Par contre, ils ont rappelé les consignes à appliquer : Pas de regroupement devant l'école, éviter l'entrée des parents dans l'enceinte du groupe scolaire, si besoin contrôle des sacs...)

Le conseil départemental a donné son accord pour le démarrage des travaux regroupant les jeux pour enfants, le multisport et le fronton car le dossier est complet et est inscrit dans le contrat de territoire. La réalisation du multi sport et du fronton va démarrer en novembre. Pour les jeux l'entreprise va être rappelée.

Marc LIONNET, membre de la commission « déchet » du Sicoval informe les élus que le premier bilan de la redevance incitative est positif, car il génère 260 000 € d'économie (70% des foyers ont diminué leur facture).

Rappel des manifestations futures : Samedi 1^{er} octobre 2016 à 20h30 l'Association Pause Chanson présente « Marie d'Epizon chante Barbara » et Dimanche 2 octobre 2016 à partir de 8h30 « Animation Rando Santé Mutualité ».

Fin de séance à 22 H 30.